

Population & Sociétés

L'avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant : quelles évolutions en un siècle ?

Milan Bouchet-Valat* et Sébastien Grobon**

Comment a évolué le rôle des parents dans la formation du couple de leurs enfants depuis le début du XX^e siècle en France ? Analysant trois enquêtes menées au cours des soixante dernières années, Milan Bouchet-Valat et Sébastien Grobon retracent la place croissante du mariage d'amour et l'élargissement des lieux de rencontre au détriment du contrôle familial. Si les parents sont plus ouverts qu'il y a 50 ans au choix du conjoint fait par leurs enfants, cette évolution n'a eu lieu qu'après une augmentation des désaccords dans ce domaine qui a culminé autour de 1968.

On ne choisit plus son conjoint de la même manière qu'au début du siècle. L'intervention des parents, jugée illégitime aujourd'hui, était déterminante au moins jusqu'au milieu du siècle [1]. Depuis, la famille donne de plus en plus de place à l'expression des individus qui la composent, et ce mouvement s'est accéléré à partir des années 1960-1970 [2, 3]. Comment cette évolution des normes sociales s'est-elle déroulée ?

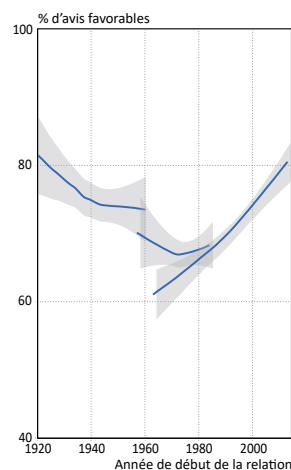
Trois enquêtes sur la formation du couple menées par l'Ined en 1959, 1983-1984 et 2013-2014 ont posé une série de questions comparables [4, 5, 6] (encadré). L'analyse des réponses permet de suivre l'appréciation des parents sur le couple formé par les personnes enquêtées. Les enquêtes se limitent dans un premier temps aux couples mariés (1959) pour s'élargir ensuite aux couples cohabitants (1983-1984 et 2013-2014). Nous disposons ainsi d'informations sur l'avis de la famille et indirectement sur son influence durant un siècle. D'autres questions portant sur les critères de choix du conjoint permettent d'étudier les tensions entre les stratégies de reproduction sociale des familles et l'importance accordée par les

intéressés à d'autres dimensions, comme l'attraction physique ou les goûts communs.

L'avis des parents : une évolution en deux temps

La proportion d'unions bénéficiant d'un avis favorable des parents et des beaux-parents suit une courbe en U : partant du niveau élevé de 81 % en 1919, elle diminue de 12 points jusqu'en 1970, puis augmente d'autant jusqu'en 2014 (figure 1). Le tournant des années 1960 y apparaît clairement et semble cohérent avec l'ensemble des mutations qu'a connues la famille au cours du siècle⁽¹⁾.

Figure 1. Proportion d'avis favorables des deux familles selon la cohorte de mise en couple (1919-2014)



Sources : enquêtes Choix du conjoint (Ined, 1959) [4], Formation des couples (Ined, 1983-1984) [5] et Étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee, 2013-2014) [6]

Champ : unions en cours au moment de l'enquête.

Note : les bandes grises indiquent les intervalles de confiance à 95 %.

M. Bouchet-Valat, S. Grobon, *Population & Sociétés*, n° 588, INED, avril 2021.

* Institut national d'études démographiques (Ined)

** Direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et Centre d'économie de la Sorbonne (CES)

(1) Bien qu'elle ne remette pas en cause la tendance globale, on peut toutefois observer une divergence entre les deux dernières enquêtes pour les années 1960 et 1970, qui pourrait s'expliquer par les séparations, par des effets de mémoire, ou par des différences dans la formulation des questions (encadré).

Cette évolution en deux temps pourrait s'expliquer par un changement générationnel. De façon schématique, les jeunes adultes qui ont fait l'expérience du mariage d'amour contre l'avis de leurs parents en première période (1919-1970) auraient fait preuve de plus de tolérance à l'égard de leurs propres enfants lorsqu'ils sont devenus à leur tour parents en deuxième période (1970-2014). La persistance du modèle d'avant-guerre a valu aux parents des générations nées à la fin de la Seconde Guerre mondiale l'accusation d'incohérence voire d'hypocrisie de la part de leurs enfants [2]. Ces tensions, qui ont culminé avec la crise de mai 1968 et les transformations rapides qui ont suivi, auraient donc déjà été latentes au sein des générations nées avant-guerre.

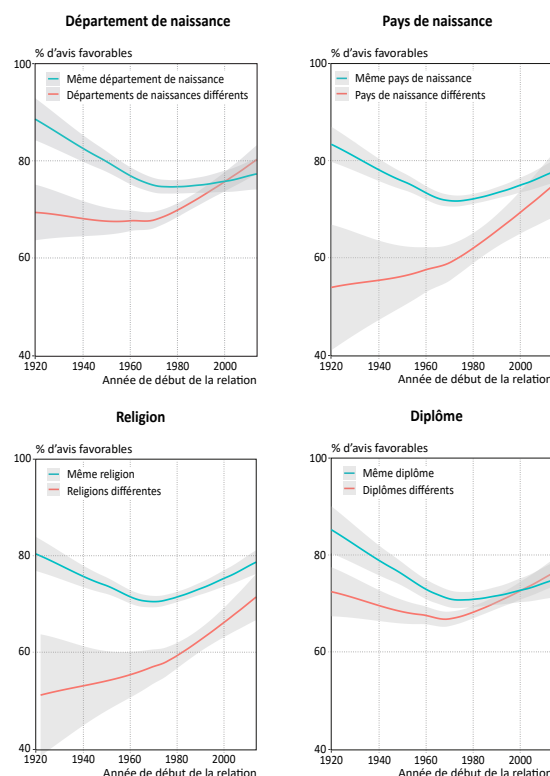
Des parents de plus en plus ouverts aux relations hétérogames

Comme l'avait déjà relevé A. Girard [4], dans les années 1920, l'approbation des familles était moins forte lorsque les conjoints étaient socialement éloignés (on parle d'hétérogamie) que lorsqu'ils étaient proches (homogamie ; voir figure 2). L'attitude des parents était la moins favorable quand les conjoints étaient de religions ou de pays de naissance différents (30 points de pourcentage d'écart avec les couples homogames dans les deux cas). La réduction est spectaculaire sur la période, puisque dans les deux cas l'écart est d'environ 15 points pour les couples formés en 1920 et n'est plus significatif en 2014. Concernant le département de naissance et le diplôme, l'écart d'approbation des parents entre couples homogames et hétérogames dans les années 1920 était moins fort, mais il était néanmoins notable (respectivement 19 et 13 points d'écart). Cet écart s'est résorbé plus rapidement : il est presque nul dès les années 1960 pour le diplôme, et autour de 1980 pour le département de naissance.

Une diminution continue de l'homogamie

Cette ouverture progressive des parents à ce que leurs enfants choisissent un conjoint socialement éloigné s'accompagne d'une diminution continue de l'homogamie depuis le début du XX^e siècle (figure 3). Alors que 95 % des conjoints qui s'étaient mis en couple en 1919 avaient été élevés dans la même religion, cette proportion diminue fortement à partir des années 1960, et seulement 68 % des conjoints sont de même religion en 2014. De même, les conjoints sont de moins en moins souvent nés dans le même département : c'est le cas de 69 % d'entre eux parmi les couples formés en 1919, contre 35 % pour ceux formés en 2014. Toutefois, pour 95 % des couples formés en 1919, les deux conjoints étaient nés dans le même pays, et cette proportion n'a quasiment pas changé en 2014 (84 %).

Figure 2. Proportion d'avis favorables des deux familles selon le type d'union (1919-2014)



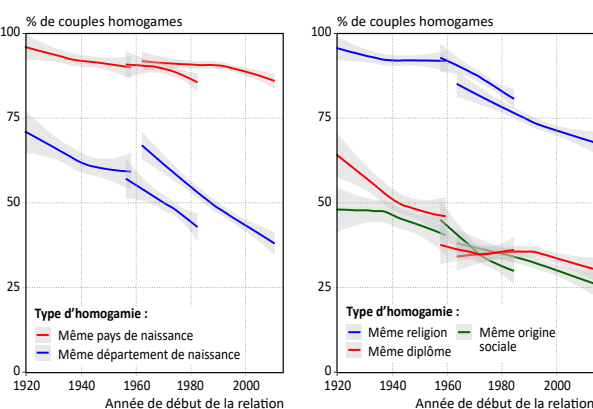
M. Bouchet-Valat, S. Grobon, *Population & Sociétés*, n° 588, INED, avril 2021.

Sources : enquêtes Choix du conjoint (Ined, 1959) [4], Formation des couples (Ined, 1983-1984) [5] et Étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee, 2013-2014) [6]

Champ : unions en cours au moment de l'enquête.

Lecture : Parmi les unions formées en 1920, les parents et beaux-parents étaient d'avis favorable dans 80 % des cas lorsque les conjoints avaient la même religion, mais dans seulement 50 % lorsqu'ils étaient de religions différentes.

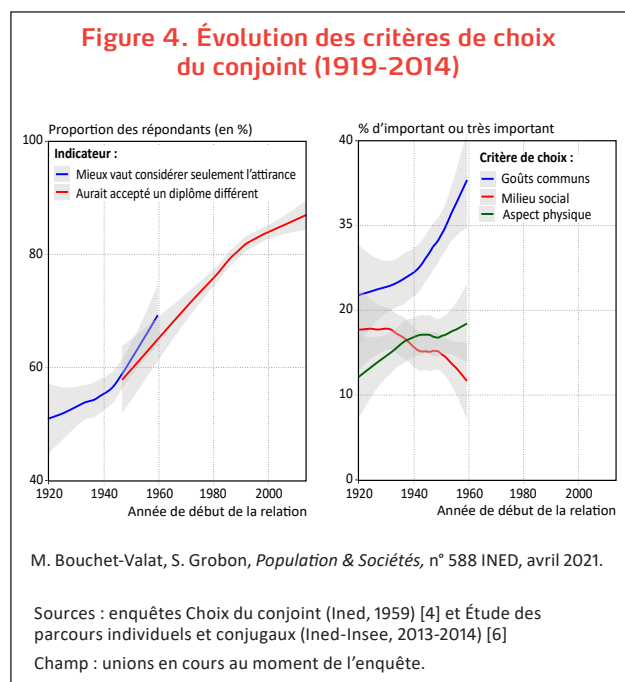
Figure 3. Évolution du taux d'homogamie (1919-2014)



M. Bouchet-Valat, S. Grobon, *Population & Sociétés*, n° 588, INED, avril 2021.

Sources : enquêtes Choix du conjoint (Ined, 1959) [4], Formation des couples (Ined, 1983-1984) [5] et Étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee, 2013-2014) [6]

Champ : unions en cours au moment de l'enquête.



Concernant le diplôme et l'origine sociale, la diminution de l'homogamie, déjà établie [7], est confirmée ici sur une plus longue période. Cependant, ces tendances reflètent avant tout des évolutions structurelles (augmentation de la mobilité sociale et géographique, plus grande hétérogénéité de la population), mais pas nécessairement une transformation des préférences des individus ou de leurs familles. Par exemple, le développement de l'hétérogamie religieuse peut notamment s'expliquer par l'augmentation de la proportion de personnes se déclarant sans religion, alors que la population française se déclarait presque uniformément catholique au début du XX^e siècle.

L'attrance prend le pas sur le statut social

Au cours du siècle, les conjoints prennent de plus en plus en compte l'attrance plutôt que le statut social [8], en cohérence avec la baisse de l'homogamie sur la période et l'ouverture croissante des parents à l'hétérogamie. Cette évolution est visible dans l'enquête de 1959, en supposant que les préférences déclarées par les individus au moment de l'enquête soient restées à peu près stables depuis le moment de leur mise en couple.

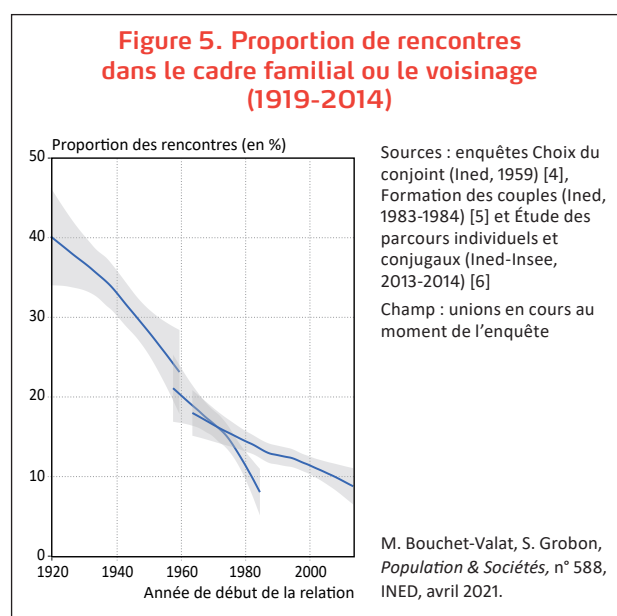
Pour les couples formés entre 1919 et 1959, la proportion d'individus déclarant qu'« en vue d'un mariage », il vaut mieux « considérer l'attrance des personnes », plutôt que « la situation sociale » ou « les deux » augmente très nettement, particulièrement à partir des couples formés après 1945 (figure 4), suggérant une première rupture à la Libération (de 50 % en 1919 à 58 % en 1945, puis 69 % en 1959). De même, interrogés sur les qualités qui « comptent le plus » chez l'autre « en vue d'un mariage », parmi la santé, l'aspect physique, les qualités morales, le

milieu social ou les goûts communs, la proportion choisissant les goûts communs augmente fortement entre les couples formés en 1919 et ceux formés en 1959, de 22 % à 37 %. Durant la même période, la proportion choisissant le milieu social diminue (de 17 % en 1919 à 11 % en 1959), alors que celle choisissant l'apparence physique connaît l'évolution inverse (de 11 % en 1919 à 18 % en 1959).

Si l'enquête de 1983-1984 ne comporte aucune question comparable, cette tendance est confirmée dans la suite de la période par l'enquête de 2013-2014. Elle révèle une forte augmentation de la proportion de personnes indiquant qu'elles auraient accepté « l'idée d'être avec quelqu'un qui aurait été nettement moins diplômé » ou « nettement plus diplômé ». Cette proportion, qui s'élève à 62 % pour les personnes s'étant mises en couple en 1945, passe à 83 % au début des années 1990, et même à 88 % en 2014.

Les rencontres sortent du cadre familial

Autre évolution de fond, les conjoints se rencontrent de plus en plus souvent hors de l'influence de la famille. On considère ici qu'une rencontre a eu lieu dans un cadre familial si elle s'est faite à l'occasion d'un mariage, d'une autre fête ou réunion de famille, ou par l'intermédiaire d'un parent. Nous ajoutons à ces rencontres celles qui ont eu lieu dans le voisinage, sur lesquelles la famille peut exercer une certaine influence. Alors que 40 % des unions formées en 1919 résultaient d'une rencontre dans le cadre familial ou dans le voisinage, ce n'est le cas que de 9 % de celles formées en 2014 (figure 5), poursuivant une tendance déjà observée par Bozon et Héran [5]. La proportion des rencontres dans lesquelles les familles des conjoints se connaissaient déjà suit une tendance similaire.



Encadré. Sources et méthodes

Trois enquêtes de référence sur la formation du couple menées par l'Ined depuis soixante ans sont utilisées ici. Leurs caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Année(s)	Nom de l'enquête	Référence	Champ et taille de l'échantillon
1959	Choix du conjoint (Ined)	Girard (1959) [4]	Couples mariés (seconds mariages exclus) dans lesquels l'homme a moins de 65 ans et la femme moins de 62 ans ; N = 1 646
1983-1984	Formation des couples (Ined)	Bozon et Héran (1988) [5]	Individus en couple marié ou cohabitant, âgés de moins de 45 ans ; N = 2 924
2013-2014	Étude des parcours individuels et conjugaux (Ined-Insee)	Rault et Régnier-Loilier (2019) [6]	Individus en couple marié ou cohabitant, âgés de 26 à 65 ans ; N = 4 877

Une série de questions sur l'avis de la famille et de la belle-famille est restée relativement stable, permettant la construction d'un indicateur sur l'ensemble de la période couverte :

- 1959 : « Votre famille était-elle très favorable, ou plutôt favorable, ou plutôt défavorable ou très défavorable à votre mariage ? »
- 1983-1984 : « Quelle attitude [vos parents] ont-ils eue vis-à-vis de votre conjoint (compagnon) ? » Très favorable / Polie sans plus / Réservée / Très négative
- 2013-2014 : « Lorsque vous avez informé vos parents de votre relation, l'ont-ils bien perçue ? » Oui / Non / L'un oui, l'autre non / Vos parents ne sont pas au courant

Puisque les avis favorables sont nettement majoritaires, nous considérons que l'avis est défavorable si au moins un des quatre parents ou beaux-parents était réservé ou défavorable.

L'homogamie, définie ici comme l'identité des caractéristiques des conjoints, est mesurée à partir de catégories qui varient légèrement selon les enquêtes. Ces différences ne posent toutefois pas de problème pour la mesure des variations temporelles entre cohortes au sein d'une enquête donnée. La religion est mesurée en quatre groupes en 1959 (catholique, juif, protestant, sans religion), et par une question directe sur l'homogamie de religion dans les deux autres enquêtes. Le pays est mesuré en grandes régions : France, Europe de l'Ouest, Europe de l'Est (ou Union européenne à 25 en 2013-2014), Afrique du Nord, Afrique subsaharienne (l'Afrique n'est pas distinguée de la catégorie « autres » en 1959), autres (moins de 2 % des cas dans les trois enquêtes). L'origine sociale est mesurée par la catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père en six groupes : agriculteur ; artisan, commerçant ; cadre ou profession intellectuelle supérieure ; profession intermédiaire ; employé ; ouvrier. Le diplôme est mesuré en 6 niveaux en 1959 : aucun ; CEP ; BEPS/BEPC ; CAP/BEP ; Bac ; supérieur. En 1983-1984, la dernière catégorie est divisée en Bac+2 professionnel ; DEUG/Bac+3 et plus. En 2013-2014 elle est divisée en Bac+2 ; Bac+3/Bac+4 ; Bac+5 et plus.

L'évolution du choix du conjoint décrite ici illustre le passage d'une société vivant encore pour moitié de l'agriculture et peu mobile au début du XX^e siècle à une autre, majoritairement urbaine, dans laquelle la mobilité géographique, l'allongement des études et le développement du salariat et de la protection sociale ont largement émancipé les individus de l'influence familiale, notamment les femmes.

Références

- [1] Hongre De Verdilhac Françoise, 2007, *La demande en mariage. Un siècle de rencontres, 1880-1980*, Paris, L'Harmattan.
- [2] Roussel Louis, 1989, *La famille incertaine*, Paris, Odile Jacob.
- [3] De Singly François, [1993] 2014, *Sociologie de la famille contemporaine*, 5^e édition, Paris, Armand Colin.
- [4] Girard Alain, [1964] 2012, *Le Choix du conjoint : une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, Armand Colin.
- [5] Bozon Michel, Héran François, 1988, « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), p. 121-150.
- [6] Rault Wilfried, Régnier-Loilier Arnaud, 2019, « Étudier les par-

cours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Épic », *Population*, 74(1-2), p. 11-40.

[7] Bouchet-Valat Milan, 2014, « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites », *Revue française de sociologie*, 55(3), p. 459-505.

[8] Lippmann Quentin, à paraître, « From material to non-material needs? The evolution of mate preferences through the 20th Century in France », *Journal of Economic History*.

Résumé

L'influence de la famille sur le choix du conjoint diminue depuis le début du XX^e siècle, entraînant d'abord un désaccord plus fréquent des parents de 1920 à 1970, puis une tolérance croissante après. Le mariage d'amour se développe ; l'affinité entre conjoints prend le pas sur la proximité sociale. Les lieux de rencontre s'élargissent hors du voisinage et de la famille, et les parents se montrent de plus en plus ouverts à des conjoints d'un autre milieu.

Mots-clés

Choix du conjoint, mariage, couple, rencontre, mariage d'amour, homogamie, famille, 1968, XX^e siècle, France.



Ined : 9, cours des Humanités • CS 50004 • 93322 Aubervilliers Cedex • France
 Directrice de la publication : Magda Tomasini
 Rédacteur en chef : Gilles Pison
 Éditrice : Marie-Paule Reydet
 Graphiste : Isabelle Milan
 Impression : Mérico Delta Print, Bozouls, France
 D. L. 2^e trim. 2021 • ISSN 0184 77 83

Numéro 588 • Avril 2021 • *Population & Sociétés*

Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques

Retrouvez *Population et Sociétés* dès sa parution sur le site internet de l'Ined et abonnez-vous : www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes

Contact : edition@ined.fr



Cet article peut être reproduit sur papier ou en ligne gratuitement en utilisant notre licence Creative Commons